



**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2025**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 14 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

**Date de convocation :** 14 octobre 2025

**Etaient présents :** Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE (arrivé à 19H29 pour le vote de la question n° 4 – délibération n°2025-088) - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET

**Etaient excusés :** Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Jean LACHAVANNE - Stephen MARTRES - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

**Etaient absents :** Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE (absent jusqu'à 19H29, heure de son arrivée) - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON - David VERNEY

**Pouvoirs : 6**

Clément BERTA a donné pouvoir à Christelle MICHELIN  
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET  
Jean LACHAVANNE a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU  
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP  
Brian SINICKI a donné pouvoir à Anaïs DURET  
Béatrice VALLEJO a donné pouvoir à Daniel JORDANOU

**Quorum : 13**

**Secrétaire de séance :** Anaïs DURET

**DEL N° 2025-091 – RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET : APPROBATION**

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu l'arrêté 2025-AG-05 du Président du Centre De Gestion de la Haute – Savoie (CDG74) relatif à la promotion interne – 2025, en date du 8 juillet 2025, dans lequel est arrêté :

- l'aptitude de l'agent des services de la Commune de Groisy, occupant un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet au Service Population – Etat Civil,
  - que l'agent précité réunit les conditions pour accéder au grade de Rédacteur Territorial,
- il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose ainsi au Conseil municipal :

- la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet au service Population – Etat Civil,
- et

- la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B au service Population Etat Civil - Secrétariat des instances (Conseil municipal et Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy (CCAS)) à compter du 01/12/2025.

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu l'arrêté 2025-AG-05 du Président du Centre De Gestion de la Haute – Savoie (CDG74) relatif à la promotion interne – 2025, en date du 8 juillet 2025,

Vu le tableau des emplois,

- adopte la proposition du Maire,
- et modifie comme suit le tableau des emplois :

| Service Population – Etat Civil                                                                     |                                                         |           |                    |                    |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EMPLOI                                                                                              | GRADE(S)<br>ASSOCIE(S)                                  | CATEGORIE | Ancien<br>effectif | Nouvel<br>effectif | Durée<br>hebdomadaire |
| Adjoint<br>Administratif<br>Service<br>population –<br>Etat civil -<br>Secretariat des<br>Instances | Adjoint<br>Administratif<br>1 ère classe                | C         | 1                  | 0                  | TC                    |
| Responsable<br>du service<br>Population –<br>Etat Civil-<br>Secretariat des<br>Instances            | Rédacteur,<br>Rédacteur<br>principal,<br>Rédacteur chef | B         | 0                  | 1                  | TC                    |

- dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,  
Anaïs DURET



Le Maire,  
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :  
Télétransmis en Préfecture le : 24/10/2025  
Publié le : 24/10/2025  
Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

